

Index Egalité Femmes / Hommes 2023

1. Eleveurs des Savoie rappelle son index Femme/Homme au titre de l'année 2023

A. Index Egalité F/H

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	3,4	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,4	35	35	35
3- écarts de promotions (en points de %)	0	0	0	0	0
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	67	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			81		100
INDEX (sur 100 points)			81		100

B. Constat – points non obtenus :

- Non augmentation de 15 points l'absence d'augmentation lors d'un retour de congé maternité dans l'année. Pour précision, il y a eu 3 retours de congé maternité sur la période et 2 salariées ont bénéficié d'une augmentation.
- Perte de 4 points sur l'écart des rémunérations

2. Correctifs à apporter dans le temps

Comme le prévoit le décret n°2022-243 du 25 février 2022, Eleveurs des Savoie, ayant obtenu 75 /100, s'engage à fixer et publier les objectifs de progression de chacun des indicateurs.

Eleveurs des Savoie dispose de 3 années pour tendre vers un index égalité femme/homme avec obtention de 85 points. A savoir :

1^{ère} année – 01/07/2021 – 30/06/2022 – Période étudiée avec obtention de 60 points

2^{ème} année – 01/01/2023 – 31/12/2023 – Période étudiée avec obtention de 81 points

**Changement de période en raison du nouvel SIRH et harmonisation de la période avec la BDSE*

3^{ème} année – 01/01/2024 – 31/12/2024 -

3. Les propositions

La coopérative maintient les objectifs fixés l'année précédente :

Sur la période du 01/01/2024 – 31/12/2024

- Apporter des mesures correctives pour les salariées revenant de congé maternité ;
- Rester sur le même niveau pour les indicateurs obtenant la note maximale atteignable ;

La Direction, Eleveurs des Savoie, insiste sur son engagement plus que nécessaire de mener une politique en faveur des compétences et de leur développement tout en les rémunérant à leurs justes valeurs.